



Municipalité



Au Village 22 - 1426 Corcelles-Concise

Tél. 024 434 18 08

e-mail : greffe@corcelles-concise.ch

BULLETIN COMMUNAL

Le 17 janvier 2023

A V I S

Recensement des chiens pour l'impôt 2023

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Contrôle des habitants,
jusqu'au 28 février 2023, au plus tard :

- a) *Les chiens achetés ou reçus en 2022*
- b) *Les chiens nés en 2022 et restés en leur possession*
- c) *Les chiens abattus, vendus ou donnés en 2022*
- d) *Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés dans la commune*

Les chiens déjà recensés en 2022 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office, il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Les propriétaires de chiens qui devront se présenter à l'autorité communale, selon les critères ci-dessus, sont priés d'apporter le certificat de la puce électronique.

La Municipalité tient à vous rappeler que des distributeurs de sacs pour l'élimination des **crottes** sont à votre disposition aux endroits suivants : fontaine de l'école, salle du Mont-Aubert, Chemins de la Riaz, Route du Soleil, croisée des Menhirs et croisée des Prises. Vous trouverez également un distributeur uniquement à sacs à la plage. L'élimination doit se faire dans une poubelle, il est ridicule de laisser le sac traîner! Les champs, les prairies, les espaces verts publics, les bords de chemin et les vignes ne sont pas des toilettes pour chiens, merci de penser à ceux qui y travaillent et au bétail.

La Municipalité



